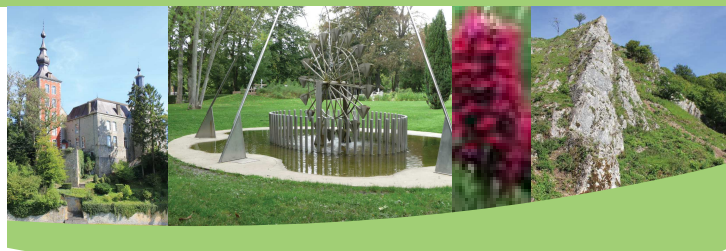


N° 1209 - DEC 2019



L'année 2019, qui s'achève, a été particulièrement marquée par une prise de conscience citoyenne des défis environnementaux qui s'accumulent et de l'essoufflement d'un modèle économique ne répondant plus aux aspirations de la population....

Notre réponse citoyenne face à ces constats peut être de s'enfermer dans le déni ou dans l'angoisse. Une autre réponse est possible!

***Notre force**, c'est de vivre à Viroinval dans une communauté à taille humaine où le réseau associatif est important et où il est encore possible d'être attentif à son voisin.*

***Ensemble en 2020**, nous avons la possibilité d'être des vecteurs du bonheur en accentuant les liens d'entraide et de convivialité au sein de nos villages.*

Que les fêtes de fin d'année se transforment en moments privilégiés de joies et d'amitiés au sein de votre famille et au sein de nos quartiers.

***Au nom de la Commune de Viroinval**, recevez, Chers Citoyens, mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour cette année 2020 qui déjà frappe à notre porte.*

**Votre Bourgmestre,
Baudouin SCHELLEN**

AVIS DE FERMETURE

Nous vous informons que les services administratifs et techniques de l'Administration Communale ainsi que les bureaux du CPAS seront fermés:

- Les mardis 24 et 31 décembre 2019 après-midi;
- Les 25, 26 décembre 2019 ainsi que les 01er et 02 janvier 2020 toute la journée;

Nous vous remercions pour votre compréhension.

DATES DE CHASSE

Le 18.12.19: Dourbes Sud - Olloy

Le 20.12.19: Baimont

Le 21.12.19: Dourbes - Paurcy-T - Delvaux - Plaines / Olloy Est / Ass Cyn. Vierves*Treignes - Bois du Comte / Oignies Nord

Le 22.12.19: Battérages / Laurys - Le Mesnil / Ass Cyn. Vierves*Treignes - Bois du Comte

Le 23.12.19: Mousty - Nismes

Les 26 et 27.12.19: Nismes

Le 28.12.19: Montagne aux Buis / Ville d'Arlon - Risque Tout / Oignies - Charbonnages - Allises

Le 29.12.19: Forêt Domaniale - Franche Forêt

Le 30.12.19: Petits Tiennes de Nismes / Montagne aux Buis

CPAS - OCTROI DE L'ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Les conditions d'octroi sont les suivantes :

1. Vous vous chauffez au mazout de chauffage en vrac ou à la pompe, au gaz propane en vrac ou au pétrole lampant ;
2. Et, vous vous trouvez dans une des situations suivantes :
 - soit vous êtes « B.I.M. » (intervention majorée de l'assurance maladie invalidité), ainsi que tous les membres de votre ménage ;
 - soit vos revenus annuels bruts imposables pour l'ensemble de votre ménage ne dépassent pas 19.105,58 €, augmentés de 3.536,95 € par personne à charge ;
 - soit vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes sous certaines conditions (telles que prise en charge des frais de chauffage avec votre viatique, ...).

Dans ce cadre, nous vous invitons à vous présenter au CPAS de Viroinval, aux permanences organisées chaque lundi (de 8h30 à 11h30) et vendredi (de 13h30 à 15h30) au plus tard dans les 60 jours de la livraison, muni de votre facture de mazout ou de gaz ou de vos tickets de mazout ou de pétrole, ainsi que de votre carte d'identité.

A noter que pour les personnes « B.I.M. », aucun autre document n'est nécessaire. Dans les autres cas, veuillez prendre la preuve de votre situation financière ; et, plus particulièrement, des revenus annuels pour l'ensemble du ménage.

Informations : CPAS de Viroinval - 060/31.24.90

Retrouvez toutes les informations communales sur le site
www.viroinval.be et sur la page Facebook « Viroinval infos »